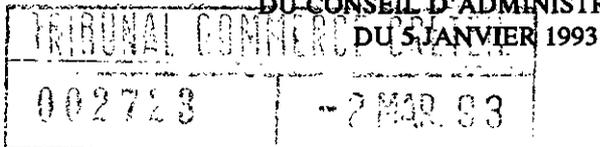


**MANTIS**  
*Société anonyme*  
*au capital de 270.000 francs*  
*Siège social : 97 Quai de la Marne*  
**JOINVILLE-LE-PONT (VAL DE MARNE)**  
**RCS CRETEIL B 352 188 601**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



L'an mil neuf cent-quatre vingt treize, et le cinq janvier, à dix heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation orale suite à et sur la base de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à titre extraordinaire le 30 décembre 1992.

Sont présents :

Monsieur Eric GUILHOU,  
26 rue Frédéric Clément 92380 GARCHES

Monsieur Jean-François RAIMOND,  
79 quai André Citroën 75015 PARIS

Monsieur Jean-Luc LENART,  
44 rue Messenger 59130 LAMBERSART

Monsieur Jean-François RAIMOND, doyen d'âge des membres du Conseil d'administration nouvellement désigné par l'Assemblée des actionnaires du 30 décembre 1992, préside ce conseil d'administration et constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- **Nomination d'un nouveau président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr Christian IMBERT démissionnaire et confirmation de ses pouvoirs,**
- **Agrément de la Banque de France en qualité de nouvel actionnaire,**
- **Questions diverses.**

***Nomination d'un nouveau président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr Christian IMBERT démissionnaire et confirmation de ses pouvoirs***

Monsieur le président expose que, en raison de la modification de l'actionnariat principal de la société, il ne désire plus exercer les fonctions de président du conseil d'administration.

Certifié conforme à l'original

18 Janvier 93



En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le conseil accepte cette démission et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Jean-Luc LENART en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Jean-Luc LENART déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il peut, en outre, déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

#### ***Agrément de la Banque de France en qualité de nouvel actionnaire***

Le conseil d'Administration, connaissance prise du compromis de cession d'actions MANTIS au profit de la Banque de France, agrée cette dernière en qualité de nouvel actionnaire de MANTIS, sous condition de la réalisation effective d'ici le 15 mai 1993 de l'opération de cession d'actions, objet du compromis ci-dessus mentionné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et un autre administrateur.

Le président

Un administrateur

422.11

**MANTIS**

Société Anonyme

Au capital de 270.000 Francs

Siège social : 97, quai de la Marne

94340 JOINVILLE-LE-PONT

R.C.S. : CRETEIL B 352 188 601

=====

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE  
A TITRE EXTRAORDINAIRE**

REUNION DU 30 DECEMBRE 1992

1 - LIEU DE REUNION : C/O Banque LAZARD Frères  
121 Bld Haussmann - PARIS 75008

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 16 heures 30

3 - CONVOCATION :

3.0. - Personnes convoquées :

- Actionnaires ;
- Commissaire aux Comptes

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.0. - Bureau :

Président : M. Christian IMBERT, en sa qualité de  
Président du Conseil d'Administration

Scrutateur(s): M. Paul IMBERT et M. Christian IMBERT (TWIN  
HOLDING)

Secrétaire : M.

Ces personnes acceptent leurs qualités de membres du bureau.

4.1. - Feuille de présence :

Mentions :

- Coordonnées des actionnaires présents ;
- Coordonnées des actionnaires représentés ;
- Coordonnées des mandataires.

.../...

Signature :

Chaque actionnaire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Vérification et certification :

Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence, constate que toutes les actions sont présentes et que la réunion peut se tenir et statuer sur l'ordre du jour prévu.

4.2. - Participants à la réunion :

4.2.0. - Commissaire aux Comptes :

Le Commissaire aux Comptes a pris acte des modalités de convocation de la présente et est absent excusé.

4.2.1. - Actionnaires :

|             | NOMBRE | NOMBRE<br>ACTIONS |
|-------------|--------|-------------------|
| Présents    | 3      | 2.700             |
| Représentés | -      | --                |
| TOTAL       | 3      | 2.700             |

4.2.2. - Quorum :

UN QUART des actions émises : 675  
Actions présentes : 2.700

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU :

- Feuille de présence ;
- Liste des actionnaires ;
- Exposés des motifs et texte du projet des résolutions émanant du Conseil d'Administration ;

6 - ORDRE DU JOUR :

- Démission et nomination de nouveaux Administrateurs en remplacement;
- Questions diverses.

.../...

## 7 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture de l'exposé des motifs et du texte du projet des résolutions.

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés; parole est donnée à ceux des actionnaires souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est proposé aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## 8 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

### 8.0. - PREMIERE RESOLUTION :

Constatant la présence de toutes les actions et Actionnaires, l'Assemblée Générale valide la présente réunion ainsi que les conditions de sa convocation et constate qu'elle peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

### 8.1. - DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Christian IMBERT de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur et de celle de Messieurs Stephen GAM et Paul IMBERT de leurs fonctions d'Administrateurs et les accepte.

L'Assemblée Générale leur consent quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Ce quitus fera l'objet pour l'exercice social en cours, d'une réitération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer en 1993 sur les comptes de l'exercice 1992.

L'Assemblée Générale, après examen des candidatures aux fonctions d'Administrateurs proposées par les sociétés SLIGOS et SEGIN, nomme, pour une durée de six années, en qualité de nouveaux Administrateurs :

- M. Jean-François RAIMOND  
Né le 5 Septembre 1942 à CLERMONT FERRAND (63)  
Demeurant : 79 quai André Citroën  
75015 PARIS
- M. Jean-Luc LENART  
Né le 5 Mars 1951 à ROUBAIX (59)  
Demeurant : 44 rue Messenger  
59130 LAMBERSART

.../...

- M. Eric GUILHOU  
Né le 27 Septembre 1958 à VERNON (27)  
Demeurant : 26 rue Frédéric Clément  
92380 GARCHES

Il est pris acte que, préalablement consultés, les candidats nommés ont déjà donné leur accord de principe pour exercer les mandats d'administrateurs, s'ils étaient nommés.

**CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Il sera demandé aux personnes nommées de réitérer par courriers séparés à la société leur acceptation de ces mandats sociaux et de déclarer ne pas relever de situations incompatibles avec l'exercice de ceux-ci.

O O O  
O O

**9 - PROCES-VERBAL :**

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

**10 - HORAIRE DE CLOTURE : 16 Heures 45**

LE PRESIDENT,  
M. Christian IMBERT

LE SECRETAIRE,  
M. Pierre TATTEVIN

LES SCRUTATEURS,  
M. Paul IMBERT

TWIN HOLDING  
M. Christian IMBERT